


La Fédération Départementale des Chasseurs de Guadeloupe vous informe de l'ouverture officiel de la validation en ligne, depuis notre site www.fdc971.com.

- ⇒ Pour ce faire, il vous sera nécessaire d'avoir votre numéro de permis à 14 chiffres (OFB) disponible sur votre validation antérieure.



Utilisateur : Guadeloupe
Fédération : 05.90.83.57.80
regisseur.recettes@orange.fr

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER - 2023-2024

Bienvenue sur notre site de validation du permis de chasser sur internet

La saisie de votre commande en ligne ne vous prendra que quelques minutes. Pour cela, vous devez préparer les documents suivants :

- **Votre permis de chasser**
- **Votre carte bleue**
- **Votre code identifiant** composé de 14 chiffres
Exemple : 20070340011520
Ce code figure sur votre titre de validation (si vous avez validé votre permis dans une Fédération Gûlchet Unique) ou sur le bon de commande envoyé par votre Fédération.

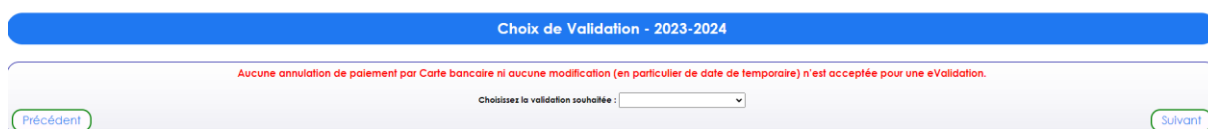
ATTENTION : Seuls les majeurs peuvent valider en ligne.

AUTHENTIFICATION

Saisissez votre code identifiant (14 chiffres)

Saisissez votre date de naissance (JJ/MM/AAAA)

- ⇒ Vérifier et compléter les informations vous concernant (le Pays et le Département de naissance, tél...).
- ⇒ Choisir le type de validation (Annuelle ou Temporaire / Départementale ou Nationale).



Choix de Validation - 2023-2024

Aucune annulation de paiement par Carte bancaire ni aucune modification (en particulier de date de temporaire) n'est acceptée pour une eValidation.

Choisissez la validation souhaitée :



Choix de Validation - 2023-2024

Aucune annulation de paiement par Carte bancaire ni aucune modification (en particulier de date de temporaire) n'est acceptée pour une eValidation.

Choisissez la validation souhaitée : Validation Annuelle


Vous effectuez une validation internet avec envoi postal du titre, pour la campagne 2023-2024

Validation Annuelle : -- Choisir --

TOTAL : 9,00 €

Votre fédération départementale des chasseurs met à votre disposition une responsabilité civile individuelle spécialement sélectionnée et étudiée à votre attention pour ceux qui le souhaite (CLC SOLUTION CHASSE - SOUSCRIPTION (Garantie Obligatoire pris par la fédération) : 20€/an)

- ⇒ Choisir ou pas l'assurance et donner son consentement

Choix de Validation - 2023-2024

Aucune annulation de paiement par Carte bancaire ni aucune modification (en particulier de date de temporaire) n'est acceptée pour une eValidation.

Choisissez la validation souhaitée : Validation Annuelle

Vous effectuez une validation internet avec envoi postal du titre, pour la campagne 2023-2024

Validation Annuelle : Dep : 971 GUADELOUPE

Droit de timbre
 Assurance

Frais de dossier : 5,13 €

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information et de la Notice Assurance RC Chasse et j'y souscris.

Télécharger les conditions

TOTAL : 142,00 €

⇒ En fonction de votre choix de validation, si Départementale : préciser « pas de carnet bécasse »

Choix de carnet bécasse des bois - 2023-2024

Carnet Bécasse papier demandé.

Le carnet bécasse vous sera adressé par voie postale.

Carnet Bécasse Numérique (CHASSADAPT) demandé.

Pas de carnet Bécasse.

Précédent

Suivant

⇒ Vérifier le récapitulatif de votre validation / montant à payer (avec ou sans assurance)

Synthèse de votre validation - 2023-2024

Vous effectuez une validation internet avec envoi postal du titre, pour la campagne 2023-2024

Article	Montant
971 COTISATION DEPARTEMENTAL ANNUEL de la GUADELOUPE	60,00 €
DROIT DE TIMBRE	4,00 €
DROIT DE TIMBRE	5,00 €
971 FRAIS DE DOSSIER de la GUADELOUPE	5,13 €
REDEVANCE DEPARTEMENTAL ANNUEL de la GUADELOUPE	47,87 €

TOTAL : 122,00 €

Précédent

Suivant

Synthèse de votre validation - 2023-2024

Vous effectuez une validation internet avec envoi postal du titre, pour la campagne 2023-2024

Article	Montant
971 COTISATION DEPARTEMENTAL ANNUEL de la GUADELOUPE	60,00 €
971 ASSURANCE	20,00 €
DROIT DE TIMBRE	4,00 €
DROIT DE TIMBRE	5,00 €
971 FRAIS DE DOSSIER de la GUADELOUPE	5,13 €
REDEVANCE DEPARTEMENTAL ANNUEL de la GUADELOUPE	47,87 €

TOTAL : 142,00 €

Précédent

Suivant

⇒ Et passer au paiement en ligne

Engagement - 2023-2024

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE ELECTRONIQUE

Je soussigné, _____

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions légales de la **déclaration ci-dessous sur les causes d'incapacité** ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, figurant ci-dessous, ne m'est applicable;
- déclare sur l'honneur souscrire un **contrat d'assurance** en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse 2023-2024, dans les conditions indiquées sur l'écran précédent.

Précédent

J'accepte l'engagement

→ Paiement par Carte Bancaire

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes qui sont inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via ce [lien](#). Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Référence de la transaction :

Montant de la commande : **122.00 EUR**

Identifiant société : **REGIE GU**

DONNEES DE PAIEMENT

Veillez renseigner vos données de paiement


Erreur de saisie

Numéro de carte

Date de fin de validité (MM/AA)

CVV ?

 Payer

 Annulation

Secured by **Verifone**
e-commerce

MPADS 5.5 version 1.0.0

Commerce : Guadeloupe

Si votre banque adhère au programme de sécurisation des paiements Verified by Visa ou SecureCode Mastercard après avoir cliqué sur « VALIDER », vous verrez alors un nouvel écran s'afficher, invitant à vous authentifier avec un code différent de votre « code confidentiel carte ».

Pour information, votre validation sera à récupérer à la **Fédération Départementale des Chasseurs de Guadeloupe**, où vous seront également remis :

- ⇒ **Le carnet de prélèvement 2023-2024**
- ⇒ **Licence ONF 2023-2024** (si vous en avez fait le choix)

A noter que **les nouveaux détenteurs du permis de chasse devront se rapprocher de la Fédération Départementale des Chasseurs de Guadeloupe, pour création dans la base de données.**